

Danielle Simonnet  
Conseillère de Paris, élue du 20e  
9 place de l'Hôtel de ville - 75004 Paris

A l'attention de :  
Monsieur le Préfet de police de Paris  
Monsieur Didier Lallement

Fait à Paris, le 20 août 2020,

Monsieur le Préfet,

En tant que Conseillère de Paris, élue du 20<sup>e</sup>, je tiens à vous exprimer ma réprobation relative à la nouvelle décision de fermeture administrative en date du 13 août dernier du bar le Saint Sauveur. Ce bar bien connu pour fédérer des réseaux militants antifascistes, semble subir une décision arbitraire tant les motifs invoqués par les services de la Préfecture de Police laissent perplexes. Nous ne saurions accepter une décision de fermeture qui semble plus motivée par une discrimination politique à l'encontre des réseaux antifascistes qu'incarne le bar que par un souci de préserver le quartier de tout trouble à l'ordre public.

Vos services reprochent au seul bar le Saint Sauveur, l'affluence sur la place située en face lors de la fête de la musique. Il y a pourtant un autre bar sur cette place et par ailleurs bien d'autres concerts ont eu lieu dans le 20<sup>e</sup> avec plus encore d'affluence. Nous sommes également au cœur du quartier populaire des Amandiers, avec les habitudes de ses habitant-e-s qui ne dépendent absolument pas du bar. La fermeture du Saint Sauveur n'aura aucun impact sur l'organisation annuel du barbecue par certains jeunes dont vous imputez selon moi abusivement la responsabilité au bar. Vous reprochez l'installation de tables et de chaises sur le trottoir d'en face du bar, alors qu'il s'agit bien de la terrasse provisoire autorisée par la mairie de Paris après le confinement pour aider les bars et restaurants ! Vous reprochez également au bar d'avoir organisé une vente de t-shirt mais comment ignorer les difficultés énormes de trésorerie des bars ?

Mais la raison invoquée qui me scandalise le plus, pour justifier de la fermeture administrative est celle qui vise à reprocher au bar le Saint sauveur « une rixe dans et aux abords de votre établissement ». Vous transformez le bar Saint Sauveur en responsable d'une agression dont ils ont été victimes le 5 juin par des militants d'un groupuscule d'extrême-droite !

Le bar le Saint sauveur est plus qu'un bar. C'est un lieu qui fédère des réseaux antifascistes. J'ai fortement regretté la réponse de votre représentante lorsque qu'au précédent Conseil de Paris de juillet, je vous ai interpellé par l'intermédiaire d'un vœu sur l'infiltration de l'extrême-droite dans la police parisienne. Un drapeau confédéré, symbole raciste d'extrême-droite avait été vu apposé dans un commissariat du 17<sup>e</sup>. Alors que je souhaitais savoir si une enquête interne avait été diligentée et le cas échéant qu'elle le soit, votre représentante a répondu ceci « le Préfet a souhaité que je puisse vous indiquer que ce drapeau confédéré qui a été découvert dans les locaux de police a bien été retiré. », réponse lapidaire signifiant qu'aucune enquête ne sera lancée.

Monsieur le Préfet, le racisme n'est pas une opinion mais un délit et il doit être combattu et à fortiori dans la Police. La culture politique antifasciste, pour une part anarchiste a au contraire le droit de cité dans notre République et notre démocratie doit se donner les moyens de protéger la liberté d'expression.

La police parisienne se doit de protéger le bar Le saint sauveur contre toute nouvelle agression éventuelle de la part de groupuscules d'extrême-droite et non lui imposer des fermetures administratives dont les justifications semblent bien plus relever de l'arbitraire politique.

Je vous demande donc par conséquent d'annuler votre décision de fermeture administrative du bar le Saint sauveur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses,

Danielle Simonnet, Conseillère de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Simonnet', with a stylized, cursive script.